



Contester un droit de visite

Par **kartou**, le **10/02/2012 à 09:52**

Bonjour,
je voudrais savoir si un jugement de divorce s'applique si on a fait appel des du jugement, ma femme revendique le droit de visite de ce jugement en argumentent sur l'article 1074-1 du code de procédure civil, es que du fait de l'appel ce n'est pas le jugement de non conciliation qui prévaut dans ce cas ? pouvais vous me donner des référence de lois pour que je conteste son droit de visite.
merci.

Par **cocotte1003**, le **10/02/2012 à 10:54**

Bonjour, non c'est le dernier jugement qui s'applique en attendant la décision de l'appel,
cordialement

Par **kartou**, le **10/02/2012 à 15:12**

Merci de ta réponse cocotte, sur quel texte et fondement ?
tu en est sur?

Par **Marion2**, le **10/02/2012 à 17:59**

[s]**Oui, c'est sûr !**[/s] Cocotte a raison, de plus c'est logique !

Par **kartou**, le **10/02/2012** à **21:49**

donc si je comprend bien je suis aussi condamné a payer une pension compensatoire de 15000€ je doit la payer tout de suite ?

excuser moi vous dite c'est "sur" c'est "logique" mes pour moi sur et logique ce n'est pas des texte de lois!!!

merci pour vos réponse.

Par **cocotte1003**, le **10/02/2012** à **22:34**

Bonjour, pour faire appel il vous faut un avoué, consultez le, il aura peut--etre sous la main le texte de loi, cordialement